

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

Multi Market Services France Holdings

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SOFT COMPUTING



Le présent document relatif aux autres informations de la société Soft Computing a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 mars 2019, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Soft Computing.

Le présent document incorpore par référence (i) le rapport financier annuel de Soft Computing pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et (ii) le rapport financier semestriel de Soft Computing pour le premier semestre 2018, et complète la note en réponse établie par Soft Computing relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Soft Computing initiée par Multi Market Services France Holding, visée par l'AMF le 5 mars 2019, sous le n°19-080, en application de la décision de conformité en date du même jour (ci-après l'« **Offre** »).

Le présent document est disponible sur le site Internet de Soft Computing (www.softcomputing.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du présent document et de la note en réponse peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

Soft Computing
55, quai de Grenelle
75015 Paris
France

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. Rappel des principales caractéristiques de l’Offre.....	3
2. Informations requises au titre de l’article 231-28 du règlement général de l’AMF.....	5
3. Evènements récents relatifs a la société intervenus depuis la publication du Rapport Annuel.....	6
3.1. Structure et répartition du capital social.....	6
3.2. Cession de bloc réalisée le 6 février 2019.....	7
3.3. Engagements d’apport à l’Offre	8
3.4. Déclarations de franchissements de seuils	8
3.5. Opérations de la Société sur ses propres actions	10
3.6. Gouvernance	11
3.6.1. <i>Composition du Conseil d’administration</i>	11
3.6.2. <i>Nomination d’un nouveau président-directeur général</i>	11
3.6.3. <i>Création d’un comité d’audit</i>	11
3.7. Informations relatives à la situation comptable et financière de Soft Computing.....	11
3.8. Politique de dividendes	12
3.9. Convocation de l’Assemblée Générale des actionnaires de la Société.....	12
3.10. Délégations accordées par l’assemblée générale au Conseil d’Administration en matière d’augmentation de capital.....	12
3.11. Facteurs de risques.....	13
3.12. Litiges.....	14
3.13. Calendrier de la communication financière à venir	14
4. Communiqués de presse depuis la publication du Rapport Financier Semestriel de la Société.....	15
5. Attestation de la personne responsable de l’information relative à Soft Computing .	16

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par la société Soft Computing, société anonyme au capital de 418.371,60 euros, dont le siège social est situé 55 quai de Grenelle, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 330 076 159 (« **Soft Computing** » ou la « **Société** »), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Multi Market Services France Holdings, société par actions simplifiée au capital de 3.499.641,30 euros, dont le siège social est situé 133, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 444 714 786 (« **Multi Market Services France** » ou l'« **Initiateur** »), au titre de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires de la Société d'acquérir la totalité des actions de la Société qu'ils détiennent (l'« **Offre** »), dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 5 mars 2019, sous le numéro 19-079 (la « **Note d'Information** »).

Les actions de la Société (les « **Actions Soft Computing** ») sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000075517 (mnémonique SFT).

Selon la Note d'Information, l'Offre vise la totalité des Actions Soft Computing non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des Actions Gratuites (tel que ce terme est défini ci-après), et des 1.680 actions auto-détenues par la Société, soit à la date du présent document, un nombre total maximum de 305.690 actions Soft Computing, représentant environ 14,61% du capital et au plus 19,65% des droits de vote¹, étant précisé que l'Initiateur a acquis sur le marché 48.378 actions entre le 8 février 2019 et le 4 mars 2019 (inclus) au Prix de l'Offre, conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le projet de note d'information déposé le 7 février 2019 auprès de l'AMF et en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

Il est précisé que la Société a attribué gratuitement 41.200 actions, dont les principales modalités sont décrites à la section 3.10 ci-après, dont 36.200 actions gratuites sont encore en période d'acquisition et ne sont par conséquent pas visées par l'Offre (les « **Actions Gratuites** »)⁽²⁾.

Au titre de l'Offre, l'Initiateur offre aux actionnaires de la Société d'apporter leurs Actions Soft Computing à l'Offre et de recevoir en contrepartie, pour une Action Soft Computing apportée, un montant en numéraire égal à 25 euros (le « **Prix de l'Offre** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition hors marché par Multi Market Services France Holdings, le 6 février 2019, de 1.736.110 Actions Soft Computing, représentant 82,99 % du capital et 78,10 % des droits de vote de la Société auprès de plusieurs actionnaires dont notamment les membres fondateurs, M. Eric Fischmeister et M. Gilles Venturi et des membres de leurs familles sur la base d'un prix identique au Prix de l'Offre, soit 25 euros par Action Soft Computing.

⁽¹⁾ Sur la base d'un nombre total de 2.091.858 actions et de 2.223.052 droits de vote théoriques de la Société au 6 février 2019, à la connaissance de la Société. Il est précisé que les pourcentages de droits de vote indiqués dans la présente note sont calculés à la date du 6 février 2019 après prise en compte (i) des droits de vote théoriques attachés aux actions auto-détenues privées de droits de vote conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF et (ii) de la perte des droits de vote double attachés aux Actions Soft Computing faisant partie du bloc cédé hors marché à Multi Market Services France le 6 février 2019.

⁽²⁾ Un bénéficiaire d'actions gratuites ayant quitté la Société, les 5.000 actions gratuites dont il était le bénéficiaire ont été annulées. Les 36.200 actions gratuites étant en période d'acquisition, elles ne sont pas émises à la date du présent document.

Conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général, l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée.

L'Offre sera ouverte pendant une période de quinze (15) jours de négociation, soit du 7 mars 2019 au 27 mars 2019 (inclus).

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Soft Computing figurent dans le rapport financier annuel de Soft Computing pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017, mis à la disposition du public le 26 avril 2018 (le « **Rapport Annuel** ») et dans le rapport financier semestriel de Soft Computing pour le premier semestre 2018, mis à la disposition du public le 20 septembre 2018 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), que le présent document incorpore par référence.

Le Rapport Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles en version électronique sur le site Internet de la Société (www.softcomputing.com) et peuvent être obtenus sans frais à l'adresse suivante : 55, quai de Grenelle, 75015 Paris, France.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Annuel, tel que complété par le Rapport Financier Semestriel, référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Soft Computing depuis la publication du Rapport Financier Semestriel, reproduits ci-après.

A la connaissance de Soft Computing, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe Soft Computing n'est intervenu entre la date de publication du Rapport Annuel, tel que complété par le Rapport Financier Semestriel, et la date de dépôt du présent document, à l'exception des informations figurant dans le présent document.

3. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LA SOCIETE INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

3.1. Structure et répartition du capital social

Au 5 mars 2019 et à la connaissance de la Société, le capital social de la Société s'élève à 418.371,60 euros, divisé en 2.091.858 actions, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

A la date du 6 février 2019, préalablement à la réalisation de la Cession de Bloc (telle que définie ci-après), et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Famille Fischmeister	870.276	41,60 %	1.690.552	44,27 %
Famille Venturi	865.834	41,39 %	1.641.000	42,98 %
Salariés Soft Computing	120.061	5,74 %	200.572	5,25 %
Auto détention	1.680	0,08 %	1.680	0,04 %
Public	234.007	11,19 %	284.690	7,46 %
Total	2.091.858	100,00 %	3.818.494	100,00 %

A la date du 6 février 2019, postérieurement à la réalisation de la Cession de Bloc (telle que définie ci-après), et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote théoriques
Multi Market Services France Holdings	1.736.110	82,99 %	1.736.110	78,10 %
Salariés Soft Computing	120.061	5,74 %	200.572	9,02 %
Auto détention	1.680	0,08 %	1.680	0,08 %
Public	234.007	11,19 %	284.690	12,81 %
Total	2.091.858	100,00 %	2.223.052	100,00%

L'Initiateur a acquis sur le marché 48.378 actions entre le 8 février 2019 et le 4 mars 2019 (inclus) au Prix de l'Offre, conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le projet de note d'information déposé le 7 février 2019 auprès de l'AMF et en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

A la date du 5 mars 2019 et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Multi Market Services France Holdings	1.784.488	85,31%	1.784.488	80,27%
Salariés Soft Computing	120.061	5,74 %	200.572	9,02 %
Auto détention	1.680	0,08 %	1.680	0,08 %
Public	185.629	8,87%	236.312	10,63%
Total	2.091.858	100 %	2.223.052	100 %

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions Gratuites décrites à la section 1 ci-dessus.

3.2. Cession de bloc réalisée le 6 février 2019

A la suite de l'émission d'un avis favorable, le 25 janvier 2019, par le comité social et économique de la Société et après avis d'un expert indépendant en date du 5 février 2019, Multi Market Services France Holdings a conclu, le 6 février 2019, un contrat d'acquisition d'un bloc de contrôle hors marché portant sur un total de 1.736.110 actions de la Société représentant 82,99% du capital de la Société au prix de 25,00 euros par action (la « **Cession de Bloc** »). La réalisation de la Cession de Bloc est intervenue simultanément à la conclusion du contrat d'acquisition le 6 février 2019 et a été réalisée dans les proportions suivantes :

Cédants		Actions Cédées
Eric Fischmeister	Pleine propriété	210 324
Victoire Fischmeister	Pleine propriété	60 000
Gabrielle Vichot	Pleine propriété	71 318
Emmanuel Fischmeister	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
	Pleine propriété	71 318
Adélaïde Fischmeister	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
	Pleine propriété	71 318
Joséphine Fischmeister	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
	Pleine propriété	71 318
Holding 4FISH	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
	Pleine propriété	50 000
<i>Sous-total Fischmeister</i>		870 276
Gilles Venturi	Pleine propriété	730 000
Enzo Venturi	Pleine propriété	17 000
Cassandra Venturi	Pleine propriété	17 000
Lisa Venturi	Pleine propriété	17 000
Holding All4AI	Pleine propriété	84 834
<i>Sous-total Venturi</i>		865 834
Total :		1 736 110

3.3. Engagements d'apport à l'Offre

Les personnes suivantes ont conclu des engagements d'apport à l'Offre en faveur de Multi Market Services France Holding, aux termes desquels elles se sont engagées, sous réserve de la réalisation de la Cession de Bloc, à apporter à l'Offre les actions Soft Computing qu'elles détiennent, dans les proportions suivantes :

Actionnaires Signataires	Nombre d'actions	% capital
Arnaud Mallat Desmortiers	73.761	3,53 %
Sylvain Bellier	25.300	1,21 %
Frédéric Peronne	9.000	0,43 %
Sandra Clarion	8.000	0,38 %
Olivier Gouges	4.000	0,19 %
Total	120.061	5,74 %

3.4. Déclarations de franchissements de seuils

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

Actionnaire	Date du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% des droits de vote	Franchissement déclaré à la baisse ou à la hausse
M. Eric Fischmeister	19 décembre 2018	525.004	25,10%	1.000.008	26,19%	Franchissement à la baisse des seuils de 1/3 et 30% du capital et des droits de vote
Mme. Adelaïde Fischmeister	19 décembre 2018	137.488	6,57%	274.976	7,20%	Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote
Mme. Joséphine Fischmeister	19 décembre 2018	137.488	6,57%	274.976	7,20%	Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote
Mme. Gabrielle Vichot (née Fischmeister)	19 décembre 2018	137.488	6,57%	274.976	7,20%	Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote
M. Emmanuel Fischmeister	19 décembre 2018	137.488	6,57%	274.976	7,20%	Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote
Monsieur Eric Fischmeister	6 février 2019	0	-	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement individuel à la baisse des seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le sous-concert famille Fischmeister à la baisse des seuils de 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le concert constitué par la famille Fischmeister et

						Gilles Venturi à la baisse des seuils de 2/3%, 50%, 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5%
Mme. Adelaïde Fischmeister	6 février 2019	0	-	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement individuel à la baisse des seuils de 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le sous-concert famille Fischmeister à la baisse des seuils de 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le concert constitué par la famille Fischmeister et Gilles Venturi à la baisse des seuils de 2/3%, 50%, 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5%
Mme. Joséphine Fischmeister	6 février 2019	0	-	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement individuel à la baisse des seuils de 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le sous-concert famille Fischmeister à la baisse des seuils de 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le concert constitué par la famille Fischmeister et Gilles Venturi à la baisse des seuils de 2/3%, 50%, 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5%
Mme. Gabrielle Vichot (née Fischmeister)	6 février 2019	0	-	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement individuel à la baisse des seuils de 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le sous-concert famille Fischmeister à la baisse des seuils de 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le concert constitué par la famille Fischmeister et

						Gilles Venturi à la baisse des seuils de 2/3%, 50%, 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5%
M. Emmanuel Fischmeister	6 février 2019	0	-	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement individuel à la baisse des seuils de 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le sous-concert famille Fischmeister à la baisse des seuils de 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le concert constitué par la famille Fischmeister et Gilles Venturi à la baisse des seuils de 2/3%, 50%, 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5%
M. Gilles Venturi	6 février 2019	0	-	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement individuel à la baisse des seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote - Franchissement par le concert constitué par la famille Fischmeister et Gilles Venturi à la baisse des seuils de 2/3%, 50%, 1/3%, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5%
Multi Market Services France Holdings	6 février 2019	1.736.110	82,99%	1.736.110	78,10%	Franchissement à la hausse de tous les seuils compris entre 5% et 66,66% du capital et des droits de vote

3.5. Opérations de la Société sur ses propres actions

Au 5 mars 2019, la Société détient 1.680 Actions Soft Computing.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 5 février 2019, a décidé, à l'unanimité, de ne pas apporter à l'Offre les 1.680 actions auto-détenues par la Société.

Il est rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu par la Société avec la société Oddo BHF le 27 mars 2017, destiné à assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'animation de marché. Ce contrat a été suspendu à compter du 19 décembre 2018, date de début de la période de pré-offre, conformément à l'article 5 de la décision de l'AMF n°2018-01 en date du 2 juillet 2018. Il est précisé que la Société ne détient aucune autre action que celles détenues au titre du contrat de liquidité.

3.6. Gouvernance

3.6.1. Composition du Conseil d'administration

Le 5 février 2019, le Conseil d'administration de Soft Computing a pris acte de la démission de M. Eric Fischmeister de ses mandats de président du Conseil d'administration et membre du Conseil d'administration, de M. Gilles Venturi de ses mandats de directeur général et de membre du Conseil d'administration et de M. Emmanuel Chain de son mandat de membre du Conseil d'administration et a coopté Mme. Agathe Bousquet, M. Nicolas Zunz et M. Gautier Piquet en remplacement des trois administrateurs démissionnaires, l'ensemble de ces démissions et cooptations étant sous réserve de la réalisation de la Cession de Bloc. Ces démissions et cooptations ont pris effet le 6 février 2019, date de réalisation de la Cession de Bloc. Les cooptations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce. A la suite de ces démissions et cooptations, le Conseil d'administration reste composé de cinq membres.

3.6.2. Nomination d'un nouveau président-directeur général

Compte tenu des démissions précitées, et afin de pourvoir au remplacement de MM. Fischmeister et Venturi dans leurs fonctions respectives de président du Conseil d'administration et de directeur général de la Société, le Conseil d'administration de la Société, a également décidé de nommer M. Nicolas Zunz en qualité de président-directeur général de la Société (fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général non dissociées), l'ensemble de ces démissions et nomination étant sous réserve de la réalisation de la Cession de Bloc. Cette nomination a pris effet le 6 février 2019, date de réalisation de la Cession de Bloc.

3.6.3. Création d'un comité d'audit

En application de la réforme européenne de l'audit (et notamment du Règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014), un comité d'audit a été mis en place au sein de la Société lors du conseil d'administration du 14 septembre 2017. Le comité d'audit s'est réuni pour la première fois le 8 mars 2018.

Le 6 février 2019, M. Gautier Piquet a été nommé membre du comité d'audit afin de remplacer M. Gilles Venturi, démissionnaire de son mandat de membre du Conseil d'administration.

3.7. Informations relatives à la situation comptable et financière de Soft Computing

Depuis la date de publication du Rapport Annuel, la Société a publié son Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2018, qui est incorporé par référence au présent document. L'intégralité du Rapport Financier Semestriel, qui comprend notamment les comptes intermédiaires condensés, est disponible sur le site Internet de Soft Computing (www.softcomputing.com).

Des comptes sociaux pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ont été audités par les commissaires aux comptes de la Société et arrêtés par le conseil d'administration de la Société. Ils ont été publiés dans un communiqué de presse en date du 21 février 2019. Ils figurent en annexe au présent document. Depuis le 31 décembre 2018, la Société n'a pris aucun engagement d'investissement ferme significatif.

3.8. Politique de dividendes

La politique de la Société en matière de dividendes est déterminée en fonction des opportunités et des capacités financières de la Société, et conformément aux statuts de la Société.

Les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices étaient les suivantes :

Exercice	Dividendes
2017	0,50 euro par action
2016	0,50 euro par action
2015	0,50 euro par action

3.9. Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société s'est tenue le 7 juin 2018 et toutes les résolutions ont été adoptées.

Ces résolutions étaient les suivantes :

i. À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

ii. À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

3.10. Délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

i. Actions gratuites

Compte tenu de l'arrivée à expiration de la précédente autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 octobre 2015, l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2018, a renouvelé la délégation autorisant le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou

- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration. Cette autorisation a été accordée pour une durée de 38 mois.

Le conseil d'administration du 8 mars 2018 a fait usage de la délégation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2015 pour attribuer 41.200 actions gratuites au bénéfice des salariés. L'attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de trente-quatre mois et est subordonnée au maintien de la situation de salarié à la date d'acquisition. Les principales caractéristiques de ce plan d'attribution en cours sont les suivantes :

<i>Plan d'attribution gratuite d'actions</i>	
Date d'autorisation de l'AG :	29/10/2015
Date d'attribution par le CA :	08/03/2018
Nombre cumulé d'actions attribuées au titre du plan :	41.200
Nombre cumulé d'actions en cours d'attribution :	36.200
Cours de l'action à la date d'attribution :	13,40 euros
Conditions d'attribution des actions :	Condition de présence
Période d'acquisition :	34 mois (1 ^{er} janvier 2021)
Mode d'attribution :	Attribution d'actions nouvelles
Provision constatée au bilan :	52.000 euros
Période de conservation :	Aucune

ii. Programme de rachat d'actions

Compte tenu de l'arrivée à expiration de la précédente autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2018, a renouvelé la délégation autorisant le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

3.11. Facteurs de risques

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Annuel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation

financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

3.12. Litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de douze mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

3.13. Calendrier de la communication financière à venir

18/04/2019 : Information trimestrielle – premier trimestre 2019.

18/07/2019 : Information trimestrielle – second trimestre 2019.

19/09/2019 : Résultat du premier semestre 2019.

17/10/2019 : Information trimestrielle – troisième trimestre 2019.

4. COMMUNIQUES DE PRESSE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ

Les communiqués de presse depuis la publication du Rapport Financier Semestriel sont reproduits en Annexe 1 (*Communiqués de presse et données financières diffusés par Soft Computing depuis la publication du Rapport Financier Semestriel*) de ce présent document. Ces communiqués sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.softcomputing.com).

Les communiqués de presse et informations diffusés par la Société depuis la diffusion du Rapport Financier Semestriel de la Société sont les suivants :

18 octobre 2018	Chiffre d'Affaires T3 - CA T3 : + 18.2 % 2018
22 octobre 2018	Informations relatives au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital
20 décembre 2018	Négociations exclusives avec Publicis Groupe portant sur l'acquisition de 82,99% du capital de Soft Computing
8 janvier 2019	Informations relatives au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital
31 janvier 2019	Marge brute et résultats estimés 2018
6 février 2019	Informations relatives au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital
7 février 2019	Publicis Groupe finalise l'acquisition de Soft Computing
7 février 2019	Communiqué relatif au dépôt d'un projet de note en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société
21 février 2019	Croissance du résultat net 2018 : + 9 %

5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A SOFT COMPUTING

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2019 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre publique, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique visant les actions de Soft Computing.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Nicolas Zunz
Président-Directeur Général

Annexe 1
Communiqués de presse et données financières diffusés par Soft Computing depuis la
publication du Rapport Financier Semestriel

CA T3 : + 18.2 %

	Marge Brute			Chiffre d'Affaires		
	2018 (M€)	2017 (M€)	Evolution	2018 (M€)	2017 (M€)	Evolution
Premier trimestre	10.6	9.4	+13.4 %	12.4	10.4	+18.8%
Second trimestre	9.1	9.3	-1.8 %	10.9	10.4	+4.4%
Troisième trimestre	9.0	8.6	+5.9 %	10.8	9.2	+18.2 %
9 premiers mois	28.8	27.2	+5.9 %	34.1	30.0	+13.6 %

Nouveau trimestre de croissance

Le Chiffre d'Affaires non audité des 9 premiers mois atteint 34.1 M€ ce qui représente une croissance de 13.6 %. La Marge Brute a progressé quant à elle de +5.9% au troisième trimestre. Elle s'élève sur 9 mois à 28.8 M€ en croissance de 5.9 %.

Ventilation par métiers

La part des activités reste relativement stable avec une progression sur la Data Science.

Marge Brute par métier en %	9 mois 2018	2017	2016
Data Science	19 %	18%	18 %
Digital Marketing	14 %	14 %	14 %
Business Analysts	22 %	23 %	21 %
IT Experts	45 %	46 %	47 %

Ventilation par secteurs d'activité

Le Chiffre d'Affaires évolue plus vite en Distribution & PGC qu'en Banque & Assurance.

CA Secteur / CA total (%)	9 mois 2018	2017	2016
Distribution & PGC	41%	35%	38%
Banque & Assurance	21%	27%	27%
Service & Industrie	38%	38%	34%

Perspectives

La demande du marché en sciences et technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client est toujours forte et la société bénéficie à plein de la pertinence de son positionnement et de la qualité de ses équipes. Dans ce contexte favorable, la société continue à recruter pour préparer 2019.

Calendrier des communications financières (diffusées après bourse) :

31/01/2019 : Information trimestrielle - quatrième trimestre 2018.

07/03/2019 : Résultats 2018.

18/04/2019 : Information trimestrielle - premier trimestre 2019.

18/07/2019 : Information trimestrielle - second trimestre 2019.

19/09/2019 : Résultat du premier semestre 2019.

17/10/2019 : Information trimestrielle - troisième trimestre 2019.

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est leader du conseil en sciences et en technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client. Cotée sur Nyse Euronext ((ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT), elle emploie plus de 400 experts, réalise en 2017 41 M€ de CA, pour 20% à l'international, avec 200 clients, dont la plupart des grandes entreprises du retail, de la finance et des services.



Informations relatives au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital de la société

AU 22/10/2018

Raison sociale de l'émetteur : SOFT COMPUTING

Identité de l'intermédiaire : ODDO CORPORATE FINANCE

Catégorie de titres : actions FR0000075517

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote réel
TOTAL	2 091 858	3 953 328	3 952 328

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est le spécialiste du marketing digital data-driven. Ses 400 consultants, experts en sciences de la donnée, en marketing digital et en technologies big data, aident au quotidien plus de 150 entreprises à travers le monde à exploiter tout le potentiel de la donnée pour améliorer l'expérience de leurs clients et le ROI de leur marketing digital.

Soft Computing est à Paris sur NYSE Euronext (ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT).

Négociations exclusives avec Publicis Groupe portant sur l'acquisition de 82,99% du capital de Soft Computing

Négociations exclusives avec Publicis Groupe portant sur l'acquisition de 82,99% du capital de Soft Computing auprès des familles Fischmeister et Venturi

Eric Fischmeister, Gilles Venturi et leurs familles annoncent leur entrée en négociations exclusives en vue de la cession de leurs participations cumulées de 82,99% dans le capital de Soft Computing à Publicis Groupe à un prix de 25 € par action, coupon 2018 attaché, représentant une prime de 66,67 % par rapport au cours de clôture du 19 décembre 2018.

L'acquisition du contrôle de Publicis Groupe conduira au dépôt par Publicis Groupe d'une offre publique d'achat simplifiée (puis, le cas échéant, d'un retrait obligatoire) sur les actions restant en circulation, conformément à la réglementation en vigueur. Le conseil d'administration de Soft Computing a accueilli favorablement la proposition de Publicis sous réserve des travaux à conduire avec l'expert indépendant. Dans ce cadre, Olivier Peronnet, du cabinet Finexsi, a été nommé en tant qu'expert indépendant en vue de délivrer une attestation d'équité portant sur le prix offert dans le cadre de l'offre publique simplifiée, y compris dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire.

Une information-consultation des instances représentatives du personnel concernées de Soft Computing va être lancée.

L'opération demeure soumise à des conditions suspensives usuelles pour ce type de transactions.

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est leader du conseil en sciences et en technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client. Cotée sur Nyse Euronext ((ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT), elle emploie plus de 400 experts, réalise en 2017 41 M€ de CA, pour 20% à l'international, avec 200 clients, dont la plupart des grandes entreprises du retail, de la finance et des services.



Informations relatives au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital de la société

AU 08/01/2019

Raison sociale de l'émetteur : SOFT COMPUTING

Identité de l'intermédiaire : ODDO CORPORATE FINANCE

Catégorie de titres : actions FR0000075517

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote réel
TOTAL	2 091 858	3 818 494	3 817 494

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est le spécialiste du marketing digital data-driven. Ses 400 consultants, experts en sciences de la donnée, en marketing digital et en technologies big data, aident au quotidien plus de 150 entreprises à travers le monde à exploiter tout le potentiel de la donnée pour améliorer l'expérience de leurs clients et le ROI de leur marketing digital.

Soft Computing est à Paris sur NYSE Euronext (ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT).

Marge brute et résultats estimés 2018

Résultats estimés au 31 décembre 2018

Soft Computing a établi, dans l'hypothèse du lancement de l'offre publique par Publicis Groupe, les résultats estimés au 31 décembre 2018 comprenant le bilan et le compte de résultat de la Société. Ces résultats sociaux estimés et non audités sont établis par Soft Computing selon le même format que les comptes sociaux annuels établis conformément à la réglementation ANC en vigueur. Il est par ailleurs précisé que ces résultats estimés, établis dans l'hypothèse du lancement de l'offre publique par Publicis Groupe, sont les meilleures estimations de la direction de Soft Computing et n'ont pas été arrêtés par le Conseil d'administration de Soft Computing.

Il est précisé que les comptes annuels définitifs, en ce compris l'information financière en norme IFRS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 seront arrêtés par le Conseil d'administration de Soft Computing dans le courant du mois de février 2019 et feront l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de Soft Computing selon les modalités habituelles.

Bilan (comptes sociaux - règles françaises)

ACTIF (milliers d'Euros)	Déc-18	Déc-17	PASSIF (milliers d'Euros)	Déc-18	Déc-17
Immobilisations incorporelles	8 164	8 164	Capital	418	418
Immobilisations corporelles	897	436	Primes	3 182	3 182
Immobilisations financières	29	29	Réserves	94	94
			Report à nouveau	12 286	10 852
			Résultat	2 583	2 479
Total de l'actif immobilisé	9 090	8 629	Total des capitaux propres	18 563	17 025
			Provisions pour risques & charges	153	46
Clients et comptes rattachés	14 041	14 233	Emprunts et dettes financières	0	0
Autres créances	6 618	6 899	Fournisseurs et comptes rattachés	4 078	2 673
Trésorerie & équivalents	5 857	3 239	Autres dettes et comptes de régularisation	12 811	13 257
Total de l'actif circulant	26 516	24 372	Total des dettes	16 889	15 930
Total de l'actif	35 605	33 001	Total du passif	35 605	33 001

Compte de résultat (comptes sociaux - règles françaises)

COMPTE DE RESULTAT (milliers d'Euros)	2018	2017	Var
Chiffre d'Affaires	46 955	40 543	15.8%
Autres produits et charges d'exploitation	29	29	-0.9%
Autres achats et charges externes	-11 075	-6 289	76.1%
Charges de personnel	-31 827	-30 766	3.4%
Impôts et taxes	-1 498	-1 417	5.7%
Dotations aux amortissements et provisions	-257	-268	-4.4%
Résultat d'exploitation	2 327	1 832	27.1%
<i>En % du CA</i>	<i>5.0%</i>	<i>4.5%</i>	
Résultat financier	10	-0	
Résultat courant	2 337	1 831	27.6%
Résultat exceptionnel	-305	-14	
Participation	-119	-66	
Impôt sur les bénéfices	670	727	
Résultat net	2 583	2 479	4.2%
Résultat par action (en Euros)	1.23	1.18	4.2%
Résultat dilué par action (en Euros)	1.21	1.18	2.5%
<i>Résultat net en % du CA</i>	<i>5.5%</i>	<i>6.1%</i>	

Marge brute

Comptes sociaux	Marge Brute			Chiffre d'Affaires		
	2018 (M€)	2017 (M€)	Evolution	2018 (M€)	2017 (M€)	Evolution
Premier trimestre	10.6	9.4	+13.4 %	12.4	10.4	+18.8%
Second trimestre	9.1	9.3	-1.8 %	10.9	10.4	+4.4%
Troisième trimestre	9.1	8.6	+5.9 %	10.8	9.2	+18.2 %
Quatrième trimestre	10.1	9.7	+3.0 %	12.9	10.5	+22.2 %
Année 2018	38.9	37.0	+5.1 %	47.0 (*)	40.5	+15.8 %

Nouveau trimestre de croissance

Le Chiffre d'Affaires social estimé non audité de l'année 2018 atteint 47.0 M€ ce qui représente une croissance de 15.8 %. Le Chiffre d'Affaires comprend les achats pour revente en plus de la Marge Brute. La Marge Brute a progressé quant à elle de +3.0 % au quatrième trimestre. Elle s'élève sur l'année 2018 à 38.9 M€ en croissance de 5.1 %.

(*) Le chiffre d'affaires social ne tient pas compte de l'éventuel impact de l'application de la norme IFRS15

Ventilation par métiers

La part des activités reste relativement stable avec une progression sur la Data Science.

Marge Brute par métier en %	2018	2017	2016
Data Science	19 %	18%	18 %
Digital Marketing	15 %	14 %	14 %
Business Analysts	20 %	23 %	21 %
IT Experts	46 %	46 %	47 %

Ventilation par secteurs d'activité

Le Chiffre d'Affaires évolue plus vite en Distribution & PGC qu'en Banque & Assurance.

CA Secteur / CA total (%)	2018	2017	2016
Distribution & PGC	41%	35%	38%
Banque & Assurance	21%	27%	27%
Service & Industrie	38%	38%	34%

Solidité financière

Avec des capitaux propres de 18.6 millions d'euros, la société dispose d'une trésorerie nette de 5.9 millions d'euros au 31 décembre 2018 à laquelle s'ajoute 5.0 millions d'euros de créances d'état (CIR et CICE, net d'impôt sur les sociétés) sans endettement ni affacturage.

Perspectives

La demande du marché en sciences et technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client est toujours forte et la société bénéficie à plein de la pertinence de son positionnement et de la qualité de ses équipes. Pour accompagner sa croissance, Soft Computing vise plus d'une centaine de recrutements pour 2019.

Calendrier des communications financières (diffusées après bourse) :

- 21/02/2019** : Résultats 2018.
- 18/04/2019** : Information trimestrielle - premier trimestre 2019.
- 18/07/2019** : Information trimestrielle - second trimestre 2019.
- 19/09/2019** : Résultat du premier semestre 2019.
- 17/10/2019** : Information trimestrielle - troisième trimestre 2019.

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est leader du conseil en sciences et en technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client. Cotée sur Nyse Euronext ((ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT), elle emploie plus de 400 experts, réalise en 2017 41 M€ de CA, pour 20% à l'international, avec 200 clients, dont la plupart des grandes entreprises du retail, de la finance et des services.

Informations relatives au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital de la société

Au 6 février 2019

Raison sociale de l'émetteur : SOFT COMPUTING

Identité de l'intermédiaire : ODDO CORPORATE FINANCE

Catégorie de titres : actions FR0000075517

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote réel
TOTAL	2 091 858	2 223 052	2 221 372

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est le spécialiste du marketing digital data-driven. Ses 400 consultants, experts en sciences de la donnée, en marketing digital et en technologies big data, aident au quotidien plus de 150 entreprises à travers le monde à exploiter tout le potentiel de la donnée pour améliorer l'expérience de leurs clients et le ROI de leur marketing digital.

Soft Computing est à Paris sur NYSE Euronext (ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT).

Publicis Groupe finalise l'acquisition de Soft Computing

Soft Computing et Publicis Groupe annoncent l'acquisition par Publicis Groupe de 82,99% du capital de Soft Computing¹, sur la base d'un prix de 25 euros par action, soit pour environ 43,4 millions d'euros. Cette acquisition fait suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives relatives aux accords signés le 19 décembre 2018 avec les principaux actionnaires de Soft Computing. Elle sera suivie par le dépôt par Publicis Groupe d'un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions Soft Computing non encore détenues par Publicis Groupe, au même prix par action de 25 euros. Le prix proposé fait ressortir une prime de 66,67% par rapport au cours de clôture du 19 décembre 2018. Ce projet d'offre demeure soumis à l'examen de l'Autorités des Marchés Financiers qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Olivier Peronnet, du cabinet Finexsi, désigné par le Conseil d'administration de Soft Computing en qualité d'expert indépendant, a conclu que le prix offert est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de Soft Computing, y compris dans le cadre du retrait obligatoire que Publicis Groupe demanderait à mettre en œuvre si les conditions requises sont réunies.

Le Conseil d'administration a, à l'unanimité, considéré, sur la base du rapport de l'expert indépendant, que cette offre était dans l'intérêt de Soft Computing, de ses actionnaires et de ses salariés, et a recommandé aux actionnaires d'apporter leurs titres à l'offre.

Déclaration Soft Computing

« De l'Intelligence Artificielle au Big Data les 35 dernières années de Soft Computing ont été passionnantes. Grâce à Publicis nous sommes heureux de donner la possibilité à nos équipes de poursuivre l'aventure et d'élargir l'horizon à l'échelle mondiale. »

Eric Fischmeister et Gilles Venturi, Soft Computing

Déclaration Publicis Groupe

« Ce rapprochement renforce l'expertise de Publicis Groupe en France dans les domaines de la data marketing, sur l'ensemble de la chaîne de valeur et affirme encore plus son positionnement de partenaire de la transformation de ses clients ».

Agathe Bousquet, Présidente du Groupe Publicis en France.

La composition des organes sociaux de Soft Computing a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat. Ainsi, Gilles Venturi et Eric Fischmeister ont démissionné de leurs fonctions respectives, et Emmanuel Chain a démissionné de ses fonctions d'administrateur. Agathe Bousquet, Gautier Picquet et Nicolas Zunz, représentants de Publicis Groupe, ont été cooptés en tant qu'administrateurs. Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Soft Computing. Nicolas Zunz a été nommé Président-Directeur Général de Soft Computing par le Conseil d'administration.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 091 858 actions au 31 décembre 2018, conformément aux informations publiées par Soft Computing sur son site internet.

En complément de la participation de 82,99% acquise dans le cadre de cette opération, certains membres du comité exécutif de Soft Computing, détenant une participation additionnelle d'environ 5,73% du capital, se sont engagés à apporter leurs actions à l'offre publique, représentant avec l'acquisition du bloc 88,72% du capital.

Calendrier des communications financières (diffusées après bourse) :

- 21/02/2019** : Résultats 2018.
- 18/04/2019** : Information trimestrielle - premier trimestre 2019.
- 18/07/2019** : Information trimestrielle - second trimestre 2019.
- 19/09/2019** : Résultat du premier semestre 2019.
- 17/10/2019** : Information trimestrielle - troisième trimestre 2019.

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est leader du conseil en sciences et en technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client. Cotée sur Nyse Euronext ((ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT), elle emploie plus de 400 experts, réalise en 2017 41 M€ de CA, pour 20% à l'international, avec 200 clients, dont la plupart des grandes entreprises du retail, de la finance et des services.

À propos de Publicis Groupe - The Power of One

Publicis Groupe [Euronext Paris FR0000130577, CAC 40] est un leader mondial du marketing, de la communication et de la transformation digitale des entreprises, à travers l'alchimie de la créativité et de la technologie. Présent sur toute la chaîne de valeur du conseil à la création et la production, Publicis Groupe met au service de ses clients une organisation transversale, unifiée et fluide leur facilitant l'accès à l'ensemble de ses expertises dans le monde entier. Elle s'articule autour de quatre grands pôles, Publicis Communications (Publicis Worldwide, Saatchi & Saatchi, Leo Burnett, BBH, Marcel, Fallon, MSL, Prodigious), Publicis Media (Starcom, Zenith, Spark Foundry, Blue449, Performics, Digitas), Publicis.Sapient (SapientRazorfish & Sapient Consulting) et Publicis Health. Le Groupe est présent dans plus de 100 pays et compte près de 80 000 collaborateurs.

www.publicisgroupe.com | *Twitter* : @PublicisGroupe | *Facebook* | *LinkedIn* | *YouTube* | *Viva la Difference!*

COMMUNIQUE RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET DE NOTE EN REPONSE A
L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

MULTI MARKET SERVICES France Holdings



Le présent communiqué a été établi par Soft Computing et diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 7 février 2019.

LE PROJET D'OFFRE, LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION ET LE PROJET DE NOTE EN REPONSE RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AMF.

Le projet de note en réponse (le « **Projet de Note en Réponse** ») est disponible sur le site internet de Soft Computing (www.softcomputing.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais au siège social de Soft Computing, 55 quai de Grenelle, 75015 Paris, France.

1. PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Multi Market Services France Holdings, société par actions simplifiée au capital de 3.499.641,30 euros, dont le siège social est situé 133, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 444 714 786 (« **Multi Market Services France** » ou l'« **Initiateur** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Soft Computing, société anonyme au capital de 418.371,60 euros, dont le siège social est situé 55 quai de Grenelle, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 330 076 159 et dont les actions (les « **Actions Soft Computing** ») sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris (code ISIN FR0000075517) (ci-après « **Soft Computing** » ou la « **Société** ») d'acquies dans les conditions décrites à la section 2 du projet de note d'information préparé par l'Initiateur (le « **Projet de Note d'Information** ») et à la section 2 du projet de Note en Réponse (l'« **Offre** ») la totalité des Actions Soft Computing non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des Actions Gratuites (tel que ce terme est défini ci-après) et des 1.680 actions auto-détenues par la Société¹ au prix unitaire de 25 euros par action (le « **Prix de l'Offre** »).

Il est indiqué dans le Projet de Note d'Information que l'Offre pourra être suivie d'un retrait obligatoire si les actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société ou de tout autre pourcentage du capital et des droits de vote de Soft Computing qui serait applicable à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les Actions Soft Computing autres que celles détenues par Multi Market Services France Holdings qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à Multi Market Services France Holdings moyennant une indemnisation identique au Prix de l'Offre, soit 25 euros par action, nette de tous frais.

A la date du Projet de Note en Réponse, l'intégralité du capital social de la société Multi Market Services France Holdings est détenu directement par la société Publicis Groupe S.A., société anonyme dont le siège social est situé 133, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 080 601.

L'Offre fait suite à l'acquisition hors marché par Multi Market Services France Holdings, le 6 février 2019, de 1.736.110 Actions Soft Computing, représentant 82,99 % du capital et 78,10 % des droits de vote de la Société auprès de plusieurs actionnaires (le « **Bloc de Contrôle** ») dont notamment les membres fondateurs, M. Eric Fischmeister et M. Gilles Venturi et une partie des membres de leurs familles (les « **Cédants** ») sur la base d'un prix identique au Prix de l'Offre, soit 25 euros par Action Soft Computing.

L'Offre porte sur la totalité des Actions Soft Computing non détenues, directement ou indirectement, seul ou de concert, par l'Initiateur, soit, à l'exclusion des 36.200 actions gratuites² (les « **Actions Gratuites** ») et des 1.680 actions auto-détenues par la Société, à la date du Projet de Note en Réponse, un

¹ Nombre d'actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité que la Société a conclu avec Oddo BHF SCA et qui a été suspendu le 19 décembre 2019.

² La Société a attribué gratuitement 41.200 actions gratuites, dont 36.200 sont encore en période d'acquisition et par conséquent, ne sont pas visés par l'Offre.

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

nombre total maximum de 354.068 actions de la Société, représentant environ 16,93 % du capital et 21,83 % des droits de vote³.

L'Offre sera réalisée conformément à la procédure simplifiée prévue par les dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation.

2. CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

2.1. Contexte de l'Offre

2.1.1. Entrée en négociations exclusives et signature du Contrat de Cession d'Actions entre Multi Market Services France Holdings et les Cédants

L'Offre est l'aboutissement d'un processus concurrentiel de mise en vente par M. Eric Fischmeister, M. Gilles Venturi et leurs familles respectives de leur participation dans la Société.

A l'issue de ce processus, le 17 décembre 2018, Multi Market Services France Holdings a remis une lettre d'offre ferme à M. Eric Fischmeister, M. Gilles Venturi et leurs familles respectives portant sur l'acquisition de leurs Actions Soft Computing sur la base d'une valorisation pour 100 % des Actions Soft Computing de 52.296.450 euros, soit 25⁴ euros par action (l'« **Acquisition** »).

Ladite offre ferme était soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives dont notamment l'information et la consultation des instances représentatives du personnel de Soft Computing sur le changement de contrôle intervenu préalablement au dépôt du projet d'Offre, la réception du rapport de l'expert indépendant concluant au caractère équitable de l'offre publique d'achat simplifiée suivie éventuellement d'un retrait obligatoire conformément aux articles 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, l'obtention d'un avis motivé du Conseil d'administration de la Société recommandant l'Offre, la démission de MM. Eric Fischmeister, Gilles Venturi et Emmanuel Chain de leurs mandats sociaux et la cooptation par le Conseil d'administration de la Société de trois représentants désignés par le groupe Publicis.

Par ailleurs, en vue d'assurer la transition à la direction de la Société, Gilles Venturi restera salarié de la Société jusqu'au 31 mars 2019 et percevra une rémunération mensuelle brute de 11.496 euros à cet effet.

Multi Market Services France Holdings et Soft Computing ont publié chacune le 20 décembre 2018 un communiqué de presse annonçant l'entrée en négociations exclusives et, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, le dépôt d'un projet d'offre publique simplifiée par Multi Market Services France Holdings portant sur le solde des actions de la Société aux mêmes conditions financières que celles offertes aux Cédants.

³ Sur la base d'un nombre total de 2.091.858 actions et de 2.223.052 droits de vote théoriques (sans prise en compte de la perte des droits de vote double attachés aux Actions Soft Computing en cas d'apport à l'Offre) de la Société au 6 février 2019.

⁴ Il est précisé que le prix par action a été déterminé sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société le 17 décembre 2018, soit 2.091.858 actions Soft Computing, soit avant l'attribution définitive des 36.200 Actions Gratuites.

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

Préalablement à l'Acquisition, ni l'Initiateur, ni l'une des sociétés appartenant au groupe de l'Initiateur ne détenait, directement ou indirectement, des actions de la Société.

Le 6 février 2019, après réalisation de l'ensemble des conditions suspensives susvisées, Multi Market Services France Holdings a conclu un contrat d'acquisition (le « **Contrat de Cession d'Actions** ») en numéraire avec les Cédants aux termes duquel elle a acquis 1.736.110 Actions Soft Computing, représentant 82,99 % du capital et 78,10 % des droits de vote de la Société, à un prix de 25 euros par action.

A cet égard, M. Eric Fischmeister et M. Gilles Venturi ont consenti à Multi Market Services France Holdings des déclarations et garanties usuelles en pareille matière, dans le cadre d'une garantie d'actif et de passif.

Par ailleurs, M. Eric Fischmeister et M. Gilles Venturi, en contrepartie du prix des actions Soft Computing qu'ils ont cédées, sont tenus par des engagements de non-concurrence et de non débauchage. Ces engagements, d'une durée de deux ans, prendront fin le 7 février 2021.

Il est indiqué que le Contrat de Cession d'Actions ne prévoit aucune clause d'ajustement ou de complément de prix qui pourrait conduire à une augmentation du prix payé aux Cédants ni aucun mécanisme de réinvestissement des Cédants.

La cession des Actions Soft Computing par les Cédants est intervenue simultanément à la conclusion du Contrat de Cession d'Actions et a été réalisée dans les proportions suivantes :

Cédants		Actions Cédées
Eric Fischmeister	Pleine propriété	210 324
Victoire Fischmeister	Pleine propriété	60 000
Gabrielle Vichot	Pleine propriété	71 318
	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
Emmanuel Fischmeister	Pleine propriété	71 318
	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
Adélaïde Fischmeister	Pleine propriété	71 318
	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
Joséphine Fischmeister	Pleine propriété	71 318
	Nue propriété (usufruit Eric Fischmeister)	66 170
Holding 4FISH	Pleine propriété	50 000
<i>Sous-total Fischmeister</i>		870 276
Gilles Venturi	Pleine propriété	730 000
Enzo Venturi	Pleine propriété	17 000
Cassandra Venturi	Pleine propriété	17 000
Lisa Venturi	Pleine propriété	17 000
Holding All4AI	Pleine propriété	84 834
<i>Sous-total Venturi</i>		865 834
Total :		1 736 110

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

A la date du 6 février 2019, postérieurement à l'Acquisition, et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote théoriques
Multi Market Services France Holdings	1.736.110	82,99 %	1.736.110	78,10 %
Salariés Soft Computing	120.061	5,74 %	200.572	9,02 %
Auto détention	1.680	0,08 %	1.680	0,08 %
Public	234.007	11,19 %	284.690	12,81 %
Total	2.091.858	100,00 %	2.223.052	100,00%

2.1.2. Engagements d'apports

L'Initiateur a conclu avec M. Frédéric Peronne, M. Arnaud Mallat-Desmortiers, M. Olivier Gouges, M. Sylvain Bellier et Mme. Sandra Clarion (les « **Actionnaires Signataires** ») des engagements d'apport à l'Offre portant sur environ 5,73 % du capital de la Société par lesquels les Actionnaires Signataires se sont engagés à apporter leurs Actions Soft Computing à l'Offre, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition.

Les Actionnaires Signataires et le nombre d'actions apportées par chacun d'eux sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Actionnaires Signataires	Nombre d'actions	% capital
Arnaud Mallat Desmortiers	73.761	3,53 %
Sylvain Bellier	25.300	1,21 %
Frédéric Peronne	9.000	0,43 %
Sandra Clarion	8.000	0,38 %
Olivier Gouges	4.000	0,19 %
Total	120.061	5,73 %

Les Actionnaires Signataires se sont engagés irrévocablement à apporter leurs Actions Soft Computing à l'Offre dès que celle-ci aura fait l'objet de la publication d'un avis d'ouverture par l'AMF et au plus tard dans les cinq (5) jours précédant la clôture de l'Offre (la « **Date Limite** »).

Les Actionnaires Signataires se sont engagés à :

- ne pas solliciter, encourager ou faciliter le dépôt d'une offre concurrente ;
- mettre un terme à toute éventuelle négociation relative à une offre concurrente avec toute personne ou entité autre que l'Initiateur et ne communiquer aucune information relative à l'Offre et aux présentes à tout initiateur potentiel d'une offre concurrente ;
- avertir dans les plus brefs délais l'Initiateur de toute offre concurrente ou toute demande qui pourrait raisonnablement aboutir au dépôt d'une telle offre ainsi que de l'identité de la personne déposant cette offre ;

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

- s'abstenir d'agir de façon susceptible de porter atteinte à la réussite de l'Offre.

Dans le cas où l'Actionnaire Signataire ne respecterait pas son engagement d'apport, l'Actionnaire Signataire a promis irrévocablement à l'Initiateur de lui vendre ses Actions Soft Computing. Cette promesse sera exerçable par l'Initiateur dans un délai de 8 jours de bourse à compter de la Date Limite. Les Actions Soft Computing seraient alors acquises pour un prix identique au prix retenu pour l'Offre.

2.1.3. Accords de liquidité des Actions Gratuites

Dans la perspective du Retrait Obligatoire à la suite de l'Offre, l'Initiateur a décidé de conclure avec chacun des bénéficiaires des Actions Gratuites (un « **Bénéficiaire** ») un accord de liquidité (l'« **Accord de Liquidité** ») permettant au Bénéficiaire, en fonction de la valorisation d'actions de sociétés exerçant des activités dans les mêmes secteurs que Soft Computing et Publicis Groupe, à la date d'expiration de la période d'acquisition de 34 mois expirant le 1^{er} janvier 2021 (la « **Date de Liquidité** ») de céder ces Actions Soft Computing à l'Initiateur à la Date de Liquidité (promesse d'achat) et à l'Initiateur d'acquérir dans les mêmes conditions ces Actions Soft Computing à la Date de Liquidité (promesse de vente). Les promesses de vente sont exerçables dans un délai de 60 jours à compter de la Date de Liquidité sous réserve de l'illiquidité de ces actions gratuites à cette date et les promesses d'achat sont exerçables dans un délai de 60 jours à compter de l'expiration de la période d'exercice de la promesse de vente si la promesse de vente n'a pas préalablement été exercée.

Il est précisé que l'exercice de ces promesses était soumis à la satisfaction des conditions suspensives suivantes préalablement à la Date de Liquidité :

- décision par le Conseil d'Administration de la Société de lever la condition de présence des Bénéficiaires (hors cas de démission des Bénéficiaires) ; et
- réalisation de l'Acquisition.

Il est rappelé que l'Acquisition a été réalisée le 6 février 2019 et précisé que par décision du Conseil d'administration de la Société en date du 5 février 2019, il a été décidé de lever la condition de présence (hors cas de démission des bénéficiaires des Actions Gratuites) figurant dans le plan d'attribution gratuite d'actions en date du 8 mars 2018.

Il est convenu que la valeur réelle des Actions Gratuites sera déterminée à la Date de Liquidité, pour les besoins des accords de liquidité, à partir de la formule suivante :

$$\text{Prix d'une Action Gratuite} = \text{Prix de Base} \times (V_{\text{fin}} \text{ Panier} / V_{\text{ini}} \text{ Panier})$$

Où « Prix de Base » désigne le prix retenu dans le cadre de l'Offre et l'acquisition du Bloc de Contrôle, à savoir 25€ par Action Gratuite ;

Où « V_{fin} Panier » désigne la valeur, à la Date de Liquidité, du Panier Total, étant précisé pour les besoins de ce calcul que V_{fin} Panier ne pourra être inférieur à 85 % de V_{ini} Panier ou supérieur à 115 % de V_{ini} Panier ;

Où « V_{ini} Panier » désigne la valeur, à la date de conclusion des accords de liquidité, du Panier Total, soit 53,37 euros ;

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

Où « Panier Total » désigne la moyenne entre la valeur du Panier Consulting, du Panier IT Services et du Panier Media & Communication ;

Où « Panier Consulting » désigne la moyenne des 20 derniers cours de clôture établis par Bloomberg ou, si les chiffres de Bloomberg ne sont pas disponibles, par Euronext, précédant la date des présentes ou la Date de Liquidité des sociétés suivantes : (i) Accenture, (ii) Cap Gemini, (iii) Exponent, (iv) FTI Consulting, et (v) Navigant Consulting ;

Où « Panier IT Services » désigne la moyenne des 20 derniers cours de clôture établis par Bloomberg ou, si les chiffres de Bloomberg ne sont pas disponibles, par Euronext, précédant la date des présentes ou la Date de Liquidité des sociétés suivantes : (i) Aubay, (ii) Devoteam, (iii) Groupe Open, et (iv) Wavestone ;

Où « Panier Media & Communication » désigne la moyenne des 20 derniers cours de clôture établis par Bloomberg ou, si les chiffres de Bloomberg ne sont pas disponibles, par Euronext, précédant la date des présentes ou la Date de Liquidité des sociétés suivantes : (i) Dentsu, (ii) Interpublic Group, (iii) Omnicom, et (iv) Publicis Groupe.

Le cours de l'action de chacune des sociétés sera retraité, le cas échéant, en cas de division de la valeur nominale ou de regroupement d'actions.

Il est précisé que si les titres de l'une de ces sociétés venaient à ne plus être cotés sur un marché réglementé, le panier correspondant serait calculé sans prendre en compte cette société.

2.2. Termes de l'Offre

2.2.1. Principaux termes de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le 7 février 2019 auprès de l'AMF le projet d'Offre sous la forme d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des Actions Soft Computing non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des Actions Gratuites et des 1.680 actions auto-détenues par la Société.

En conséquence, l'Initiateur a indiqué dans le Projet de Note d'Information qu'il s'engage irrévocablement auprès des actionnaires de la Société à acquérir, au prix de 25 euros par Action Soft Computing payable en numéraire, toutes les Actions Soft Computing qui seront présentées à l'Offre pendant une période de dix (10) jours de négociation.

Oddo BHF SCA, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2.2.2. Nombres et nature des titres visés par l'Offre

A la date du Projet de Note en Réponse, selon les termes du Projet de Note d'Information, l'Initiateur détient directement 1.736.110 Actions Soft Computing représentant 82,99 % du capital social et 78,10 % des droits de vote.

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

L'Offre porte sur la totalité Actions Soft Computing non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des Actions Gratuites et des 1.680 actions auto-détenues par la Société.

Il n'existe titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, à l'exception des Actions Gratuites.

2.2.3. Autorisations réglementaires

Le Projet de Note d'Information indique que la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle par l'Initiateur et de l'Offre n'est soumise à l'obtention d'aucune autorisation réglementaire.

2.2.4. Intentions de l'initiateur concernant le maintien de la cotation de la Société à l'issue de l'Offre

Retrait obligatoire

Le Projet de Note d'Information indique qu'en application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les Actions Soft Computing si les Actions Soft Computing non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5 % du capital et des droits de vote de Soft Computing ou de tout autre pourcentage du capital ou des droits de vote de Soft Computing qui serait applicable à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée (à l'exception des Actions Gratuites faisant l'objet d'un Accord de Liquidité décrit à la section 2.1.3 du Projet de Note en Réponse). Une telle procédure, s'il y a lieu, sera mise en œuvre à un prix de 25 euros par Action Soft Computing. Le rapport de l'expert indépendant mandaté conformément aux dispositions de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF en vue d'apprécier le caractère équitable du Prix de l'Offre et du retrait obligatoire, figure à la section 4 du Projet de Note en Réponse.

Le Projet de Note d'Information indique que dans les conditions prévues aux articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur se réserve également la faculté, dans l'hypothèse où un retrait obligatoire ne serait pas mis en œuvre ainsi qu'il est prévu au paragraphe précédent et où il viendrait à détenir ultérieurement au moins 95 % du capital et des droits de vote de la Société ou tout autre pourcentage du capital ou des droits de vote qui serait applicable à cette date, de déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Radiation de la cote

Le Projet de Note d'Information indique que l'Initiateur se réserve également la possibilité, dans l'hypothèse où il ne mettrait pas en œuvre une procédure de retrait obligatoire, de demander à Euronext la radiation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris, si les conditions des règles de marché d'Euronext Paris sont réunies.

3. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration de la Société se sont réunis, le 5 février 2019, sur convocation de leur Président faite conformément aux statuts de la Société afin de rendre un avis motivé sur l'Offre.

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

L'ensemble des membres du Conseil d'administration était présent physiquement et/ou par visioconférence. Les débats et le vote sur l'avis motivé du Conseil d'administration se sont tenus sous la présidence de Monsieur Eric Fischmeister, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La délibération du Conseil d'administration contenant l'avis motivé est reproduite ci-dessous :

*« Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'ils ont notamment été convoqués ce jour à l'effet de rendre un avis motivé sur l'intérêt que représente pour la Société, ses actionnaires et ses salariés le projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant d'un retrait obligatoire, initiée par la société Multi Market Services France Holdings, société par actions simplifiée au capital de 3.499.641,30 euros, dont le siège social se situe 133, avenue des Champs Elysées 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 714 786 (« **Multi Market Services France** » ou l'« **Initiateur** »), dont le capital est détenu indirectement à 100% par Publicis Groupe SA, visant la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur à la date de dépôt du projet d'offre par l'Initiateur à un prix de 25 euros par action (l'« **Offre Publique** »).*

*Le Président rappelle que l'Offre Publique s'inscrit dans le cadre de la remise le 17 décembre 2018 par Multi Market Services France d'une offre ferme (l'« **Offre** ») pour l'acquisition d'un bloc d'actions de la Société représentant environ 82,99% du capital (la « **Cession de Bloc** ») auprès de certains actionnaires de la Société, dont notamment Monsieur Eric Fischmeister, Monsieur Gilles Venturi et leurs familles respectives. La réalisation de la Cession de Bloc emportera obligation pour Multi Market Services France de déposer l'Offre Publique en application des articles 234-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).*

Le Président précise que ladite offre ferme est soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives dont notamment la réception par le Conseil d'administration d'une attestation d'équité émise par l'expert indépendant concernant l'Offre conformément aux articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF et l'obtention d'un avis motivé du Conseil d'administration de la Société recommandant aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions Soft Computing à l'Offre Publique.

*Le Président rappelle que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 décembre 2018, a désigné Monsieur Olivier Peronnet du cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») chargé d'établir un rapport sur les conditions de l'Offre Publique et du retrait obligatoire conformément aux articles 261-1 I et II du Règlement Général de l'AMF.*

Le Président rappelle enfin que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 décembre 2018, après examen de l'Offre, a accueilli favorablement l'Offre, sous réserve des travaux à mener par l'Expert Indépendant.

Le Président indique au Conseil d'administration qu'il lui appartient, en application de l'article 231-19 du Règlement Général de l'AMF, d'émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre Publique et sur les conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Il propose au Conseil d'administration de prendre connaissance des documents essentiels en lien avec l'Offre Publique, à savoir :

- *l'avis favorable du Comité Social et Economique de la Société en date du 25 janvier 2019 ;*
- *le rapport de l'Expert Indépendant en date du 5 février 2019 ;*
- *le projet de note d'information préparé par l'Initiateur (le « **Projet de Note d'Information** ») qui contient notamment les raisons et les objectifs de l'Offre Publique, les intentions de l'Initiateur au cours des 12 prochains*

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

mois, les éléments d'appréciation du prix de l'Offre Publique établis par Oddo BHS SCA ainsi que le résumé des principaux accords en relation avec l'Offre Publique ; et

- *le projet de note en réponse établi par la Société (le « **Projet de Note en Réponse** »)*

Le Président rappelle les termes de l'Offre aux membres du Conseil d'administration, tels que repris dans le Projet de Note d'Information transmis par l'Initiateur.

• Avis du Comité Social et Economique de la Société

Le Président indique au Conseil d'administration que plusieurs réunions du Comité Social et Economique de la Société se sont tenues depuis l'annonce du projet d'Offre, dans le cadre de la procédure d'information-consultation relative à ce projet.

Le Président indique que le Comité Social et Economique de la Société a, à l'unanimité, émis un avis favorable sur le projet de rachat de Soft Computing par Publicis Groupe le 25 janvier 2019.

• Recommandation du comité ad hoc

*Le Président rappelle que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 décembre 2018, a constitué en son sein un comité ad hoc (le « **Comité** ») composé de Monsieur Emmanuel Chain, Madame Christine Bonteil et Madame Florence Hayot, tous trois membres indépendants du Conseil d'administration, dont la mission consistait notamment à :*

- superviser la mission de l'expert indépendant en veillant au bon déroulement de la mission d'expertise et des diligences que l'expert indépendant doit mettre en œuvre,*
- échanger régulièrement avec l'expert indépendant dans le cours de l'accomplissement de sa mission, et*
- formuler une recommandation au Conseil d'administration préalablement aux décisions que celui-ci aura à prendre au titre de l'Offre.*

Le Président indique que dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Comité a échangé avec l'Expert Indépendant sur son projet de rapport.

Le Président indique que le Comité, lors de sa réunion du 5 février 2019, et après avoir pris notamment connaissance du rapport de l'Expert Indépendant en date du 5 février 2019 et du Projet de Note d'Information, a, à l'unanimité :

- *considéré que les termes de l'Offre Publique sont équitables pour les actionnaires, et*
- *recommandé au Conseil d'administration de rendre un avis favorable sur l'Offre Publique.*

• Analyse de l'Offre Publique

Après avoir pris connaissance des documents listés ci-dessus et des éléments complémentaires qui lui ont été présentés, le Conseil d'administration a tout d'abord constaté que :

- *l'Initiateur ne détient à ce jour, directement ou indirectement, aucune action de la Société, étant précisé qu'il détiendra, à la réalisation de la Cession de Bloc, 1.736.110 actions Soft Computing représentant 82,99% du capital social 78,10% des droits de vote de la Société ;*
- *l'Initiateur bénéficie également d'engagements d'apport conclus avec les principaux dirigeants de la Société (Monsieur Frédéric Peronne, Monsieur Arnaud Mallat-Desmortiers, Monsieur Olivier Gouges, Monsieur Sylvain Bellier et Madame Sandra Clarion) portant sur environ 5,73% du capital de la Société par lesquels ces derniers se sont*

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

engagés à apporter leurs actions Soft Computing à l'Offre Publique, sous condition suspensive de la réalisation de la Cession de Bloc ;

- *l'Initiateur a annoncé son intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'un retrait obligatoire si les actions non présentées à l'Offre Publique ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société ou de tout autre pourcentage du capital et des droits de vote de Soft Computing qui serait applicable à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée. Dans le cadre du retrait obligatoire, les actions Soft Computing autres que celles détenues par Multi Market Services France Holdings qui n'auront pas été apportées à l'Offre Publique seront transférées à Multi Market Services France Holdings moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre Publique, soit 25 euros par action, nette de tous frais ;*
- *l'Offre Publique offre aux actionnaires une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation à un prix attractif au regard des éléments d'appréciation du prix de l'offre figurant en section 3 du Projet de Note d'Information ;*

Le Conseil d'administration a ensuite relevé, s'agissant du prix proposé dans le cadre de l'Offre Publique, que :

- *le prix de 25 euros par action Soft Computing, proposé dans le cadre de l'Offre Publique, fait apparaître une prime de 66,67% par rapport au cours de clôture du 19 décembre 2018 et de 67,5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours précédant le 19 décembre 2018 ;*
- *le prix offert dans le cadre de l'Offre Publique est identique au prix proposé par Multi Market Services France dans le cadre de la Cession de Bloc de la Société, à savoir 25 euros par action Soft Computing ;*
- *le prix de l'Offre Publique se compare favorablement à l'ensemble des critères de valorisation tels que présentés dans les éléments d'appréciation du prix de l'Offre Publique préparée par Oddo BHF SCA, établissement présentateur de l'Offre Publique, et figurant e à la section 3 du Projet de Note d'Information de l'Initiateur.*

Le Conseil d'administration relève par ailleurs que les intentions de l'Initiateur pour les 12 prochains mois, telles que présentées dans le Projet de Note d'Information, sont notamment les suivantes :

- *ce rapprochement a pour objectif de permettre à Publicis Groupe de devenir le leader incontournable en France sur le marché de la Data Marketing (au sens large du terme : Marque, Media, Client), en capitalisant sur l'expertise de Publicis Groupe en gestion et activation de la donnée, ainsi que sur la capacité de Publicis Groupe à proposer des stratégies au service de la marque et du développement business, le différenciant ainsi de ses concurrents (Cabinets de Consulting, SSII, Agences digitales, ...). Cet ensemble viserait les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires d'ici à 2022 avec un résultat opérationnel de l'ordre de 15 %. Dans l'organisation Publicis Groupe en France, cet ensemble viendrait se positionner en transversal des 4 solutions Media, Health, Sapient et Communications, pour maximiser son développement. Il serait également en pointe dans la conduite des chantiers stratégiques du groupe, et notamment l'accélération de Publicis People Cloud.*
- *En matière de stratégie, et en collaboration avec les dirigeants de Soft Computing, l'Initiateur a l'intention de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par la Société afin de renforcer sa position sur le marché de la data et de son exploitation au service du marketing digital et de la transformation de l'expérience client. La stratégie de Publicis Groupe est, grâce aux équipes de Soft Computing, de procéder dans les meilleurs délais à l'intégration des activités de la Société au sein de ses propres activités. L'acquisition permettra à Publicis Groupe de bénéficier des compétences et de l'expertise de Soft Computing dans la data, le marketing digital et la transformation de l'expérience client. Dans ce cadre, Soft Computing participera à et viendra compléter l'offre « Publicis Spine » et aura également vocation à travailler avec les différentes divisions de Publicis Groupe. L'Offre Publique s'inscrit dans*

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et l'Initiateur n'a pas l'intention de modifier de manière significative le périmètre des activités de la Société dans les douze mois à venir.

- *En matière d'emploi, l'objectif de l'Initiateur est de s'appuyer sur les équipes en place afin de poursuivre le développement de Soft Computing. L'Offre Publique s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et ne devrait donc pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par la Société en matière d'emploi. L'Offre Publique en elle-même ne devrait pas avoir d'impact sur l'emploi au sein de Soft Computing.*
- *En matière de gouvernance, à part la modification de la composition du Conseil d'administration de la Société, telle que prévue ce jour, sous réserve de la réalisation de la Cession de Bloc, et afin de refléter son nouvel actionariat suite à la réalisation de la Cession de Bloc, il n'est pas envisagé dans le Projet de Note d'Information de procéder à une modification de la composition du Conseil d'administration de la Société et de la direction de la Société dans les prochains mois. Par ailleurs, en vue d'assurer la transition à la direction de la Société, Gilles Venturi restera salarié de la Société en qualité de Conseiller du Président-Directeur Général jusqu'au 31 mars 2019 et percevra une rémunération mensuelle brute de 11.496 euros à cet effet.*
- *En matière de synergies, l'Initiateur n'anticipe aucune synergie significative de coûts. Des synergies de revenus sont envisageables mais leur matérialisation est difficilement chiffrable à la date du Projet de Note d'Information en l'absence de plan d'affaires établi conjointement avec la direction de la Société. L'essentiel des bénéfices attendus proviendrait de possibles économies liées au fait de libérer la Société des contraintes réglementaires et administratives liées à la cotation des actions de la Société. Selon le Projet de Note d'Information, ces bénéfices, liés notamment à l'atteinte des seuils de 95 % du capital social et des droits de vote ou de tout autre pourcentage du capital et des droits de vote de Soft Computing qui serait applicable à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée permettant à l'Initiateur de bénéficier du régime de l'intégration fiscale ainsi qu'à l'atteinte des conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, n'ont pas été précisément évalués à ce stade.*
- *En matière de réorganisation juridique, à l'issue de l'Offre Publique et en fonction de son résultat, l'Initiateur examinera les différentes structures juridiques et financières qui peuvent être envisagées afin de faciliter et d'optimiser l'intégration opérationnelle et administrative de Soft Computing au sein de Publicis Groupe. L'Initiateur se réserve la possibilité d'étudier une éventuelle fusion à terme de la Société avec d'autres entités de Publicis Groupe ou tout transfert d'actifs, y compris par voie d'apport, entre la Société et l'Initiateur (ou toute autre entité de Publicis Groupe). L'Initiateur se réserve également la possibilité de procéder à toute autre réorganisation de la Société. Aucune décision n'a été prise à ce jour.*
- *En matière de politique de distribution de dividendes, il est dans l'intention de l'Initiateur de mener une politique de dividendes conforme à la capacité distributive de Soft Computing et à ses besoins de financement.*

Enfin, le Conseil d'administration a revu attentivement le rapport l'Expert Indépendant, qui conclut que :

« le prix d'Offre de 25,0€ par action est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de Soft Computing. Cette conclusion s'applique également à la procédure de Retrait Obligatoire qui pourrait être mise en œuvre à l'issue de la présente Offre si les actionnaires minoritaires de Soft Computing ne représentaient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de

Le projet d'offre et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF

la Société ou de tout autre pourcentage du capital ou des droits de vote de Soft Computing qui serait applicable à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée ».

Après un échange de vues approfondi, sur la base notamment du Projet de Note d'Information de l'Initiateur, du Projet de Note en Réponse établi par la Société et du rapport de l'Expert Indépendant, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- *considère que le projet d'Offre Publique, tel que décrit dans le Projet de Note d'Information de l'Initiateur, est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés ;*
- *recommande aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre Publique ».*

4. AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE

Le Comité Social et Economique de Soft Computing a été consulté dans le cadre de l'information-consultation des instances représentatives du personnel de la Société et a rendu, le 25 janvier 2019, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de rachat de Soft Computing par Publicis Groupe.

5. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT DE L'ARTICLE 261-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

En application des articles 261-1 I du règlement général de l'AMF, Monsieur Olivier Peronnet du cabinet Finexsi a été désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration de la Société réuni le 19 décembre 2018, afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Les conclusions de l'expert indépendant sont les suivantes :

« le prix d'Offre de 25,0€ par action est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de Soft Computing. Cette conclusion s'applique également à la procédure de Retrait Obligatoire qui pourrait être mise en œuvre à l'issue de la présente Offre si les actionnaires minoritaires de Soft Computing ne représentaient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société ou de tout autre pourcentage du capital ou des droits de vote de Soft Computing qui serait applicable à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée ».

6. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Le Projet de Note en Réponse établi par Soft Computing est disponible sur les sites internet de Soft Computing (www.softcomputing.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Soft Computing, 55 quai de Grenelle, 75015 Paris.

Conformément à l'article 231.28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société seront déposées auprès de l'AMF au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

Un avis financier sera publié, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, pour informer le public de la mise à disposition de ces documents.

Croissance du résultat net 2018 : + 9 %

Informations financières IFRS (millions d'euros)	2018 vs 2017	2018	2017
Chiffre d'Affaires	15,8%	47,0	40,5
Marge brute	5,1%	38,9	37,0
Résultat Opérationnel	10,6%	3,6	3,2
<i>En % du CA</i>		7,7%	8,0%
Résultat net (part du groupe)	8,9%	2,5	2,2
<i>En % du CA</i>		5,2%	5,5%

Résultat opérationnel 3.593 K€

Le Résultat Opérationnel, qui ressort à 3.6 millions d'euros soit 7.7 % du Chiffre d'Affaires, affiche une progression de 11 % grâce à la croissance conjuguée des prix et des effectifs. Le Résultat Net après impôts s'élève à 2.5 millions d'euros contre 2.2 millions en 2017 soit une croissance de 9 % sur l'année.

Solidité financière

Avec des capitaux propres de 18.6 millions d'euros, la société dispose d'une trésorerie nette de 5.9 millions d'euros au 31 décembre 2018 à laquelle s'ajoute 5.0 millions d'euros de créances d'état (CIR et CICE, net d'impôt sur les sociétés) sans endettement ni affacturage.

Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration de Soft Computing, réuni le 21 février 2019, a arrêté les comptes de l'exercice 2018 et a décidé de proposer l'affectation du résultat en totalité en report à nouveau.

Perspectives

La demande du marché en sciences et technologies de la data et du digital appliquées au marketing et à l'expérience client est toujours forte et la société bénéficie à plein de la pertinence de son positionnement et de la qualité de ses équipes. Pour accompagner sa croissance, Soft Computing vise plus d'une centaine de recrutements pour 2019.

Informations financières IFRS et comptes sociaux

Les informations financières sont présentées ci-dessous en IFRS et en comptes sociaux.

Information financière en IFRS

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE IFRS (En K€)	déc-18	déc-17
Chiffre d'affaires	46 955	40 543
Achats consommés	-8 124	-3 628
Charges de personnel	-31 707	-30 655
Charges externes et autres produits de l'activité	-2 924	-2 639
Impôts et taxes	-150	-147
Dotations aux amortissements, provisions nettes de reprises	-227	-225
Résultat opérationnel courant	3 823	3 249
<i>En % du CA</i>	<i>8,1%</i>	<i>8,0%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-230	0
Résultat opérationnel	3 593	3 249
Coût de l'endettement financier net	5	0
Impôts	-1 148	-999
Résultat net (part du groupe)	2 450	2 250
<i>Résultat par action (en Euros)</i>	<i>1,17</i>	<i>1,05</i>
<i>Résultat dilué par action (en Euros)</i>	<i>1,17</i>	<i>1,05</i>

ACTIF IFRS (En K€)	déc-18	déc-17
Immobilisations incorporelles	8 164	8 164
Immobilisations corporelles	897	436
Actifs financiers	29	29
Impôts différés actifs (produit)	256	311
Actifs non courants	9 345	8 940
Clients et comptes rattachés	13 335	13 560
Autres actifs	6 585	6 852
Trésorerie & équivalents de trésorerie	5 832	3 215
Actifs courants	25 752	23 628
TOTAL ACTIF	35 098	32 567
PASSIF IFRS (En K€)	déc-18	déc-17
Capital	418	418
Primes	3 182	3 182
Réserves consolidées	11 947	10 663
Actions propres	-25	-24
Résultat consolidé	2 450	2 250
Capitaux propres	17 972	16 489
Passifs non courants	821	822
Passifs financiers	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 045	2 626
Autres passifs	12 259	12 630
Passifs courants	16 304	15 256
TOTAL PASSIF	35 098	32 567

Comptes sociaux

Des comptes sociaux estimés et non audités avaient déjà fait l'objet d'un communiqué de presse le 31 janvier 2019 dans l'hypothèse du lancement de l'offre publique par Publicis Groupe. Ils n'ont pas été modifiés et sont de nouveau présentés ci-dessous, ils ont été audités par les commissaires aux comptes et arrêtés par le conseil d'administration.

COMPTE DE RESULTAT (milliers d'Euros)	2018	2017
Chiffre d'Affaires	46 955	40 543
Autres produits et charges d'exploitation	29	29
Autres achats et charges externes	-11 075	-6 289
Charges de personnel	-31 827	-30 766
Impôts et taxes	-1 498	-1 417
Dotations aux amortissements et provisions	-257	-268
Résultat d'exploitation	2 327	1 832
<i>En % du CA</i>	<i>5,0%</i>	<i>4,5%</i>
Résultat financier	10	-0
Résultat courant	2 337	1 831
Résultat exceptionnel	-305	-14
Participation	-119	-66
Impôt sur les bénéfices	670	727
Résultat net	2 583	2 479
Résultat par action (en Euros)	1,23	1,18
Résultat dilué par action (en Euros)	1,21	1,18
<i>Résultat net en % du CA</i>	<i>5,5%</i>	<i>6,1%</i>

ACTIF (milliers d'Euros)	déc-18	déc-17	PASSIF (milliers d'Euros)	déc-18	déc-17
Immobilisations incorporelles	8 164	8 164	Capital	418	418
Immobilisations corporelles	897	436	Primes	3 182	3 182
Immobilisations financières	29	29	Réserves	94	94
			Report à nouveau	12 286	10 852
			Résultat	2 583	2 479
Total de l'actif immobilisé	9 090	8 629	Total des capitaux propres	18 563	17 025
			Provisions pour risques & charges	153	46
Clients et comptes rattachés	14 041	14 233	Emprunts et dettes financières	0	0
Autres créances	6 618	6 899	Fournisseurs et comptes rattachés	4 078	2 673
Trésorerie & équivalents	5 857	3 239	Autres dettes et comptes de régularisation	12 811	13 257
Total de l'actif circulant	26 516	24 372	Total des dettes	16 889	15 930
Total de l'actif	35 605	33 001	Total du passif	35 605	33 001



Calendrier des communications financières (diffusées après bourse) :

18/04/2019 : Information trimestrielle - premier trimestre 2019.

18/07/2019 : Information trimestrielle - second trimestre 2019.

19/09/2019 : Résultat du premier semestre 2019.

17/10/2019 : Information trimestrielle - troisième trimestre 2019.

A propos de Soft Computing - www.softcomputing.com

Soft Computing est le spécialiste du marketing digital data-driven. Ses 400 consultants, experts en sciences de la donnée, en marketing digital et en technologies big data, aident au quotidien plus de 150 entreprises à travers le monde à exploiter tout le potentiel de la donnée pour améliorer l'expérience de leurs clients et le ROI de leur marketing digital. Soft Computing est coté à Paris sur NYSE Euronext (ISIN : FR0000075517, Symbole : SFT).